

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

5 rue des Papetiers
01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE

☎ : 04 50 48 19 78 - Fax : 04 50 48 09 22 - Courriel : info@ccpb01.fr

Compte-rendu sommaire et synthétique Conseil de communauté du 25 mars 2010

Convoqué le 18 mars 2010 et réuni le 25 mars 2010 à 18 heures dans la salle des fêtes de la commune de Champfromier sous la présidence de Michel DE SOUZA, Philippe DINOCHÉAU étant désigné secrétaire de séance, 37 élus communautaires étaient présents dont 33 à l'ouverture de la séance.

Le conseil de communauté a donné acte des décisions prises par le bureau communautaire réuni le 10 mars 2010 conformément aux délégations qui lui ont été consenties et qui ont eu pour objet :

- d'adopter le plan de communication pour l'année 2010 fixé prévisionnellement à une enveloppe de crédits d'un montant de 100 000 €,
- d'adopter les dotations à allouer pour la conduite d'actions ou exercice de missions dans le cadre de la politique contractuelle et des compétences communautaires pour l'année 2010 aux partenaires institutionnels et associations d'un montant prévisionnel de 412 300 €,
- d'accepter les demandes de fonds de concours présentées par les communes de Montanges, Saint-Germain-de-Joux et Villes et de leur allouer les sommes suivantes pour les travaux ci-après :

❖ Montanges

- création et amélioration de pistes forestières 1 642 € pour un montant de dépenses de 10 950 € HT,
- traitement curatif de la charpente de l'église 2 004 € pour un montant de dépenses de 4 008,77 €,

❖ Saint-Germain-de-Joux

- assainissement rue de la Gare 30 000 € pour un montant de dépenses de 230 000 € HT,
- alimentation en eau potable rue de la Gare 15 000 € (annule et remplace la décision n° 09-117 du 9 septembre 2009) pour un montant de dépenses de 100 000 € HT,

- aménagement de la place du Jeu de Quilles 10 000 € pour un montant de dépenses de 30 000 € HT,
- toiture de la mairie-école 9 000 € pour un montant de dépenses de 18 000 € HT,

❖ Villes

- Mise en place de volets de la salle de classe et radiateurs dans un appartement communal 1 653 € pour un montant de dépenses de 3 306,39 € HT.

Le conseil de communauté a donné de même acte au Président des décisions qu'il a prises et qui ont concerné :

- la souscription d'un emprunt de 800 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes pour l'aménagement de la ZAE du Fay (Etournelles) d'une durée de 10 ans, remboursable en tous temps sans indemnité et à un taux d'intérêt variable (Euribor 3 mois marge de 0,50 %),
- la conclusion, au titre du SCOT, d'un marché complémentaire au marché de services initial intervenu le 1^{er} avril 2008 pour un montant de 165 000 € HT avec le groupement Territoires suite à l'adhésion des deux communes de Chanay et Lhôpital à la CCPB pour une rémunération supplémentaire de 39 000 € HT,
- la souscription d'un contrat complémentaire d'assistance et d'aide à la décision par téléphonique dit « SVP » consécutif à l'intégration des communes de Chanay et Lhôpital pour une rémunération supplémentaire annuelle de 1 200 € HT,
- la mission confiée à la société d'avocats AKLEA dans le cadre de l'exercice du recours auprès de la CNAC envers le rejet de la demande d'autorisation du projet de centre de marques par la CDAC,
- l'acceptation de l'offre de l'entreprise paysagère Frédéric PRAT pour l'exécution de prestations d'entretien des espaces verts et massifs plantés dans la ZAE des Etournelles moyennant une rémunération annuelle de 5 140 € HT avec options de fauchage des parcelles non encore occupées à raison de 0,10 € HT le m²,
- la conclusion pour une durée d'un an renouvelable 2 fois d'un marché pour l'exécution des prestations d'enlèvement, de recyclage et de traitement des déchets encombrants ménagers accueillis dans les 3 déchetteries intercommunales avec l'entreprise SITA-MOS pour le lot n° 1 « DEM déchetteries CCPB » pour un montant total prévisionnel annuel de 40 248,05 € HT et le lot n°2 « DMS déchetteries CCPB » pour un montant total prévisionnel annuel de 7 622,98 € HT.

Le conseil de communauté a, d'autre part,

- approuvé, sous la présentation et présidence de séance du Vice-Président délégué aux finances, le compte administratif 2009, ainsi que le compte de gestion des budgets du service général et des services annexes,
- adopté, après une augmentation de près de 3,5 % les taux de la fiscalité additionnelle des impôts « ménage » pour 2010, en les portant de 1,55 % à 1,60 %

pour la taxe d'habitation, de 1,97 % à 2,04 % pour la taxe sur le foncier bâti et de 4,24 % à 4,38 % pour la taxe sur le foncier non bâti,

- reconduit à leur niveau de 2009, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) applicables en 2010 soient les taux suivants : zone 1 : 11,70 % et zone 2 : 10,65 %,
- procédé, sous la conduite du Vice-Président délégué aux finances, commentaires à l'appui du Président, l'examen des budgets primitifs pour l'année 2010 et adopté, tour à tour, à l'unanimité, moins une abstention (Daniel PATUEL) en ce qui concerne le service général et à l'unanimité pour ce qui est des services annexes des ordures ménagères, et des zones d'activité du Fay et de Vouvray, les propositions présentées qui s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
• service général :	2 769 000 €	4 800 000 €
• service annexe des OM :	2 069 000 €	349 000 €
• service annexe de la zone du Fay :	8 812 352 €	7 291 679 €
• service annexe de la zone de Vouvray :	3 817 946 €	2 759 587 €

Le Conseil de communauté a ensuite :

- approuvé la mise à jour des tarifs de la redevance spéciale des ordures ménagères à destination des artisans locaux et leur indexation sur les tarifs pratiqués à la déchetterie centre de Bellegarde-sur-Valserine,
- approuvé le bilan des acquisitions et des cessions de la communauté de communes pour 2009,
- validé la modification des statuts du SIDEFAGE suite aux changements intervenus au sein de la composition des membres adhérents, notamment suite à l'intégration des communes de Chanay et Lhôpital au sein de la Communauté de communes et le changement de dénomination de cette dernière,
- approuvé l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre du centre aquatique intercommunal intervenu avec le cabinet Duval-Raynal pour une dépense supplémentaire de 24 000 € HT portant le montant total de 7 750 000 € HT au 7 835 000 € HT,
- accepté d'indemniser, comme proposé, une étudiante en 2^{ème} année d'IUT « Carrière juridiques » à Lyon pour le stage qu'elle effectuera dans les services de la Communauté de communes du 5 avril au 12 juin 2010,
- été informé de la prochaine réunion du Conseil de communauté le jeudi 27 mai 2010 à Chanay ainsi que celle du Bureau de communauté le mardi 11 mai 2010,
- procédé, avant la levée de la séance, au traditionnel tour de table permettant d'évoquer diverses questions d'actualité et affaires de moindre importance.

Affiché le 31 mars 2010,

Le Président,

Michel DE SOUZA